



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux



GUIDEL 

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

CONGRÈS DE GUIDEL DU 4 AU 7 OCTOBRE 2021

Table des matières

EDITO D'ERIC GAUTRON	3
OUVERTURE DU CONGRÈS	4
RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET RAPPORT FINANCIER....	4
RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE.....	4
INTERVENTION D'YVES VEYRIER	5
INTERVENTION DE FRANCK BERGAMINI	5
INTERVENTION DE FRÉDÉRIC SOUILLOT.....	5
INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS.....	6
INTERVENTION DE LAURENT WEBER.....	7
PRÉSENTATION ET VALIDATION DES STATUTS MODIFIÉS	7
OPÉRATIONS DE VOTE	7
DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	8
RÉSOLUTION GÉNÉRALE.....	11
LE NOUVEAU BUREAU NATIONAL.....	17
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DE L'ENCADREMENT	18
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES AGENTS DE DIRECTION.....	22
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES PRATICIENS CONSEILS	24
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES ACERC	26
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS DES UGECAM	28
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES INFORMATIENS	31
RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES RETRAITÉS.....	33
DISCOURS DE CLÔTURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL.....	34
ALBUM	38



*Eric Gautron,
Secrétaire Général
du SNFOCOS*

EDITO D'ERIC GAUTRON

Mes chers camarades,

Notre XXème congrès s'est tenu à Guidel du 4 au 7 octobre 2021.

A cette occasion nous nous sommes retrouvés après des mois de distanciation dans la fraternité et le travail.

Nous avons renouvelé largement nos instances et vous m'avez élu Secrétaire général à l'unanimité.

« La transmission » est un mot qui est revenu à plusieurs reprises lors de ce congrès. Les hommes et les femmes changent mais les valeurs transmises par le SNFOCOS depuis 1947 demeurent : humanisme et fraternité, pratique contractuelle et conventionnelle, indépendance, unité de Force Ouvrière, défense absolue de la Sécurité sociale issue des ordonnances de 1945 et de son personnel uni par ses conventions collectives, défense du paritarisme.

Vous retrouverez dans ce document la résolution générale et les résolutions professionnelles qui nous engagent pour les trois années à venir ainsi que de nombreuses photos des délégations, des instances et des camarades présents.

Mes chers camarades, je vous adresse mes salutations fraternelles ainsi que mes remerciements et vous assure de la ferme volonté de mon engagement dans la réussite de notre collectif.

Eric GAUTRON, Secrétaire général

OUVERTURE DU CONGRÈS



Alain Gautron et Pierrick Simon, Secrétaire général de l'UD FO du Morbihan

RAPPORT DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL ET RAPPORT FINANCIER



Alain Gautron

RAPPORT DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE



Jocelyne Lavier d'Antonio

INTERVENTION D'YVES VEYRIER



Intervention par vidéo d'Yves Veyrier, Secrétaire Général de Force Ouvrière

INTERVENTION DE FRANCK BERGAMINI



Intervention par vidéo de Franck Bergamini,

Secrétaire Général de l'UD FO 13, Secrétaire du syndicat départemental SNFOCOS 13

INTERVENTION DE FRÉDÉRIC SOUILLOT



Frédéric Souillot, Secrétaire Confédéral en charge de l'organisation, des Outre-mer et des Affaires Juridiques

INTERVENTIONS DES DÉLÉGUÉS



Jean-Marc Baldi



Stéphane Paulet



Annie Szufa



Thierry Fairve



Sophie Ruel



Pierric Lefevre



François Nader



Jean-Paul Charlemagne

[Retrouvez les photos des interventions des autres délégués sur notre compte Flickr](#)

INTERVENTION DE LAURENT WEBER



Laurent Weber, Secrétaire Général de la Section Fédérale des Organismes Sociaux

PRÉSENTATION ET VALIDATION DES STATUTS MODIFIÉS



OPÉRATIONS DE VOTE



DISCOURS DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

Mes chers camarades,
Mes premiers mots de Secrétaire Général seront des remerciements.

D'abord à vous tous ici présents pour avoir FAIT ce congrès.

A vous qui m'avez accordé votre confiance par vos suffrages.

Et puisque vous avez voté aussi par mandat de vos syndicats respectifs, c'est l'ensemble de nos militants que je remercie pour leur confiance et vous demande de leur adresser à votre retour ma gratitude et la ferme volonté de mon engagement.

Mais je me dois d'adresser quelques autres remerciements qui me permettront d'évoquer un peu l'histoire de notre syndicat et la mienne par la même occasion.

Cette histoire, elle passe par les trois secrétaires généraux qui m'ont précédé et que j'ai connus avant de prendre ce poste.

J'ai pris mes 1ères responsabilités nationales au SNFOCOS à l'arrivée de :

Christian Goupillot en 2011 – *je venais de créer l'année précédente une section à l'ARS de Champagne-Ardenne et nous avons remporté les élections* - et c'est lui qui m'a confié mes premiers mandats et travaux nationaux, en m'occupant des ARS puis de la Lettre de la Michodière et de la communication du SNFOCOS.

C'est sous sa mandature que j'ai présenté ma candidature pour la 1^{ère} fois au Bureau National, avec son aval. C'était pour le congrès de Carry-le-Rouet en 2015.

Malheureusement absent aujourd'hui, je lui adresse mes meilleures pensées.

Il y a un militant en revanche qui est dans cette salle et à qui je veux aussi adresser mes remerciements dans ce **flashback** :

C'est **Jean-Luc TRIARD** qui était le délégué régional de la Champagne-Ardenne et à qui j'ai succédé, à sa demande. Cher Jean-Luc merci de ta présence aujourd'hui.



Au congrès de Lyon, il y a tout juste 10 ans en 2011, partait un SG qui a occupé ce poste pendant 18 ans et 5 mandats. Autant dire qu'il fut, par sa longueur mais pas uniquement, un SG historique du SNFOCOS.

Mon cher camarade **Alain POULET**, je te remercie pour ta confiance, ton soutien et les précieux conseils que tu m'as prodigués, y compris celui de **ne pas douter**, d'aller de l'avant, et d'être un candidat libre et indépendant.

Dans les soutiens et les conseils précieux je veux aussi remercier une autre figure du SNFOCOS pour en avoir été le Trésorier Général mais aussi un Secrétaire Confédéral qui aura fait date à Force Ouvrière : **Philippe Pihet** (qui sera là demain) à qui j'adresse tout autant qu'aux anciens Secrétaires Généraux mes remerciements pour sa confiance et pour sa transmission.

Le troisième secrétaire général que je veux évoquer c'est **celui qui me laisse aujourd'hui la place**, et quelle place après ses deux mandats !

J'ai entendu un jour quelqu'un dire « un GAUTRON peut en cacher un autre ! » et Yves Veyrier dans son allocution disait « on ne change pas de nom ».

Et bien OUI mes camarades, l'histoire s'écrit ainsi, **avec cette singularité** qu'un frère succède à un autre pour diriger notre syndicat.

Il faut croire qu'il y a un gène du syndicalisme dont nous avons tous deux hérité de notre père qui le fut lui aussi bien avant nous.

Notre aventure commune commence donc en 2015 au congrès de Carry-le-Rouet où Alain devient Secrétaire Général. Comme je vous le disais c'est le moment où je suis rentré au Bureau sur l'avis favorable de Christian Goupillot.

Après deux mandats durant lesquels j'ai fini par m'investir entièrement dans le syndicat je peux dire ma fierté d'avoir travaillé avec Alain et reprendre un SNFOCOS encore plus fort qu'il ne l'était à son arrivée.

Mes camarades c'est en tant que nouveau Secrétaire Général que je vous demande de vous associer à moi pour adresser au nom de toutes les composantes du SNFOCOS tous nos remerciements et notre fierté pour son engagement. Alain, Merci et Bravo pour le travail accompli.

Mes camarades, en application de nos statuts et à l'actuel article 23bis, et si bien sûr Alain en est d'accord, je vous soumettrai lors des votes l'attribution du titre de **Président** à notre ancien secrétaire général qui est bien loin de prendre sa retraite puisqu'il gardera des mandats au nom de la Confédération mais aussi des missions au titre du SNFOCOS.

C'est donc **ce** SNFOCOS, vieux de 74 ans, dont je prends aujourd'hui la responsabilité avec tout son héritage et ses valeurs qu'il m'appartient de perpétuer.

Je le dis aujourd'hui devant vous pour tous ceux qui me connaissent encore assez mal : **j'ai mes propres valeurs humaines et syndicales.**

- Vous ne me verrez pas l'arme au poing sur le sentier de la guerre avec quiconque.

- Je ne serai pas de ceux qui déclenchent des conflits et entretiennent de vieilles rancœurs y compris entre camarades,
- alors que nous avons tant à faire face à nos employeurs.
- **Mais ne vous y trompez pas**, je n'ai jamais eu pour habitude de courber l'échine et vous ne me verrez donc pas non plus **plier et brader les valeurs** du SNFOCOS devant personne. **Le SNFOCOS n'est pas à vendre.**

* * *

Mes camarades, je vous ai parlé un peu de moi via l'histoire du SNFOCOS pour que vous me connaissiez un peu mieux, je veux maintenant vous parler de Vous.

Chacun de vous qui êtes là, et bon nombre de nos camarades dans nos syndicats départementaux et nos organismes, chacun est important **pour faire le SNFOCOS.**

Notre tout nouveau **ex-secrétaire général** vous aurait à cet instant cité saint Exupéry : **« chaque sentinelle est responsable de tout l'empire. »**

Je vais lui laisser Saint Exupéry.

J'emploierai volontiers une autre métaphore, celle du **colibri** d'après une vieille légende amérindienne.

Un jour, dit la légende, il y eut un immense incendie de forêt. Tous les animaux terrifiés, atterrés, observaient impuissants le désastre. Seul le petit colibri s'activait, allant chercher quelques gouttes avec son bec pour les jeter sur le feu. Après un moment, les autres animaux agacés par cette agitation dérisoire, lui disent : "Colibri ! Tu n'es pas fou ? Ce n'est pas avec ces gouttes d'eau que tu vas éteindre le feu ! " Et le colibri répondit : "Je le sais, mais je fais ma part."

MES CAMARADES : je vous invite à faire votre part :

- Vous les **Délégués Syndicaux**, nommés et mandatés par le SNFOCOS,
- vous les membres des **CSE** élus par vos collègues sur les listes uniques Force Ouvrière,
- vous les **secrétaires et trésoriers** de nos syndicats,
- vous les **Délégués Régionaux** du SNFOCOS,
- vous les membres de nos **CPP** et leurs secrétaires,
- vous les membres du **Bureau National** élus aujourd'hui par nos camarades,
- vous le **staff de la Michodière**,

MES CAMARADES, c'est NOUS, tous ensemble et chacun à son poste qui faisons que le SNFOCOS est ce qu'il est depuis 1947 : c'est **notre empire** à nous, un syndicat fort, fier, libre, indépendant, au service de la sécurité sociale et de ses salariés, au sein de notre Confédération et de notre Fédération, l'empire que nous veillons comme des sentinelles et des colibris, chacun à son poste.

Voilà mes camarades sans être plus long car j'aurai bien sûr l'occasion de revenir sur nos sujets d'actualité les premiers mots que je voulais vous adresser en tant que Secrétaire Général.

Vive la **Confédération** FORCE OUVRIERE,
Vive la **Fédération** des Employés & Cadres,
VIVE LE **SNFOCOS** !

RÉSOLUTION GÉNÉRALE

Réunis à Guidel (56) du 4 au 7 octobre 2021, les délégués du 20e Congrès du SNFOCOS réaffirment leur attachement à la Sécurité sociale, pilier du contrat social, qui a de nouveau démontré son utilité sociale et son rôle d'amortisseur à l'occasion de la crise sanitaire.

Née grâce à l'action syndicale, la Sécurité sociale est attaquée depuis ses origines tant sur ses missions que sur sa gouvernance et son financement. La défense de la Sécu et de son personnel est dans l'ADN de Force Ouvrière et le Congrès des délégués du SNFOCOS s'inscrit dans la continuité du combat pour la conserver, l'améliorer et la développer.

Défendre et promouvoir les valeurs de la Sécurité sociale

La Sécurité sociale est l'expression d'une solidarité construite pour protéger chaque travailleur salarié et sa famille des aléas de la vie.

Le Congrès estime nécessaire de rappeler que la Sécurité sociale est historiquement financée par les cotisations sociales car celles-ci viennent alimenter une caisse commune qui permet de verser à chacun le salaire différé et de répondre à l'objectif que « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins afin de ne pas souffrir les angoisses du lendemain ». Aussi le Congrès condamne fermement l'étatisation de la Sécurité sociale et en premier lieu son financement dans lequel les cotisations sont remplacées par l'impôt (CSG). A cet égard, le Congrès exige la suppression des dispositifs d'exonération de cotisations car ils privent la Sécurité sociale de recettes indispensables. Le Congrès s'oppose en outre à toute remise en cause des cotisations patronales AT/MP.

L'organisation de la Sécurité sociale répond à une logique d'assurance sociale dans laquelle des risques individuels bénéficient d'une prise en charge collective. Les 4 risques (maladie, maternité, famille, vieillesse, accidents du travail/maladies professionnelles) et les branches qui en découlent sont une conquête syndicale dont nous revendiquons la pérennisation.

C'est donc naturellement que le Congrès réaffirme son profond et indéfectible attachement aux principes fondateurs de la Sécurité sociale, principes érigés en 1945, à son financement par la cotisation, au salaire différé, au paritarisme ainsi qu'à la solidarité.

Le Congrès estime que la Sécurité sociale n'a pas à assumer le financement des charges indues mises à sa charge par le gouvernement. Les sommes inscrites au passif de l'Assurance Maladie au titre de la crise COVID doivent être assumées par l'Etat et non pas créer un déficit artificiel des comptes de la Sécurité sociale pour servir des intérêts ou des desseins politiques.

Le Congrès en appelle à tous les militants pour rappeler autant qu'il le faudra que les exonérations de cotisations sociales ne constituent pas des mesures favorables au pouvoir d'achat et ne seront jamais des revalorisations salariales. En privant la Sécurité sociale de recettes, ces exonérations placent les travailleurs et leurs familles à la merci de la solidarité nationale, financée par l'impôt et de la charité, tout en fragilisant la branche recouvrement au profit des services des impôts.

Le Congrès affirme également son attachement au principe de l'articulation entre l'Assurance Maladie Obligatoire et l'Assurance Maladie Complémentaire non lucrative. Le Congrès rappelle le principe d'assurances sociales, reposant sur la tarification au revenu et une prestation au risque qui fonde l'adage « de chacun selon ses moyens, à chacun selon ses besoins », plus que jamais un concept majeur de notre république sociale.

Défendre les organismes de Sécurité sociale

Estimant que la défense du personnel contribue à défendre le modèle de Sécurité sociale auquel nous sommes attachés, le Congrès condamne le manque de moyens humains et financiers qui fait obstacle quotidiennement à l'accomplissement de nos missions dans les organismes.

Le Congrès revendique un programme de recrutement à même de compenser les départs en retraite poste pour poste.

Le Congrès dénonce les COG (Conventions d'Objectifs et de Gestion) utilisées comme arme de destruction de la Sécurité sociale en supprimant toujours plus de postes.

Le Congrès rappelle que les COG 2018-2022 prévoyaient la restitution de 12 000 postes :

8 000 dans la Branche Maladie et l'actualité récente a démontré que cela ne permettait pas de réaliser les missions traditionnelles dans de bonnes conditions, a fortiori lorsque des missions nouvelles sont confiées sans moyens

2 100 dans la Branche Famille et là encore, l'actualité a démontré que le point de non-retour avait été franchi tant les dysfonctionnements se sont multipliés, notamment sous l'effet de l'enchevêtrement de réformes

895 pour la Branche Retraite qui peine à liquider les pensions et mener des entretiens individuels retraite pour l'ensemble des personnes éligibles

880 dans la Branche Recouvrement alors même qu'elle a récupéré de nouvelles missions et devrait en récupérer d'autres, sans embauches nouvelles.

Le Congrès dénonce la lettre de mission adressée par le gouvernement aux chefs de l'Inspection Générale des Finances (IGF) et de l'Inspection Générale des Affaires Sociales (IGAS) le 1er avril 2021. Cette « mission portant sur des enjeux d'intérêt commun aux branches du RG dans la perspective du renouvellement en 2023 des COG des caisses nationales du RG » est en réalité la préparation d'attaques sans précédent contre la Sécurité sociale et son personnel. Le Congrès mandate le Secrétaire général et le Bureau National pour entreprendre toute action pour contrecarrer les pistes déjà mises en avant par cette mission, notamment la remise en cause des implantations territoriales.

Evoquant les termes de cette Lettre de mission, le Congrès affirme son intention de combattre toute tentative de regroupement de la MSA avec le Régime Général et condamne l'intégration du RSI dans le régime général, intégration marquant un premier pas vers un régime dit « universel »

déconnecté des cotisations sociales. La cotisation fait naître un droit à prestation ce que ne permet pas l'impôt.

A ce titre, le Congrès réaffirme que les organismes de Sécurité sociale doivent être placés au plus près des citoyens et dénonce les politiques de mutualisations et de fusions qui entraînent les regroupements d'organismes induisant leur perte de compétence, d'autonomie et de personnel, se soldant parfois par des fermetures.

Le Congrès juge essentielle la préservation d'une politique d'accueil physique garante de l'accès aux droits et à l'information pour tous, luttant contre les inégalités sociales et territoriales. Le numérique doit rester un outil complémentaire à l'accueil physique, notamment sans RDV, pour ne pas contribuer au non-recours, à la fracture sociale et/ou numérique, à la fragilisation des publics les plus précaires et/ou à la désertification des territoires.

Combattre et revendiquer pour le personnel de la Sécurité sociale

Le Congrès réitère son attachement à la plateforme revendicative des cadres de la Sécurité sociale établie par le SNFOCOS.

La négociation sur la nouvelle classification a démontré que face aux projets de l'employeur il est fondamental d'obtenir la reconnaissance du statut de cadre en y englobant les cadres techniques, comme les managers, et d'avoir des éléments opposables à l'ensemble des employeurs locaux. Il s'agit là d'un enjeu et d'une priorité pour le syndicat. Afin de rendre attractif l'ensemble des emplois et de fidéliser le personnel, le Congrès revendique :

L'évolution du premier coefficient de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale par une majoration successive des niveaux supérieurs afin de lutter contre tout tassement hiérarchique

Le rebasage des coefficients de toutes les grilles

Le déblocage des points d'expérience (ancienneté) jusqu'à la fin de carrière avec une revalorisation automatique de 2% par année d'activité

L'attribution automatique d'un pas de compétence à l'issue d'une période de 3 ans sans augmentation autre que celle liée à l'ancienneté

Le doublement de la prime de départ à la retraite...

Dans cette défense du personnel le Congrès redit son profond attachement aux trois Conventions Collectives Nationales (CCN) dont dispose le Régime Général.

Le Congrès condamne la casse organisée dont font l'objet la médecine du travail, la médecine préventive dispensée dans les Centres d'Examen de Santé et les services de prévention des CARSAT.

Le Congrès revendique une meilleure prévention de la désinsertion professionnelle, en particulier en faveur des travailleurs en situation de handicap, et une meilleure prise en charge par les organismes des aménagements nécessaires tant au maintien dans l'emploi qu'au maintien d'un bon état de santé du personnel. Le Congrès revendique, à destination des services de prévention des CARSAT et des CES et des services d'assistance sociale, une augmentation des budgets indispensable à l'accomplissement de leurs missions jusque dans les organismes de Sécurité sociale, trop souvent négligés car non-inscrits dans les Plans Santé Travail.

Le Congrès s'oppose fermement à l'écrêtage des heures effectuées par les cadres, participant aux mauvaises conditions de travail et témoignant de la surcharge de travail imposée par les baisses d'effectifs, les réorganisations, le management par indicateurs, etc.

Le Congrès exige l'augmentation générale de la valeur du point, seule garantie d'une réelle augmentation salariale pour tous et rappelle son opposition à toute forme d'individualisation des salaires. Cette exigence est encore plus légitime cette année. En effet, le SMIC augmente de 34,20 euros brut/mois au 1er octobre 2021, une augmentation automatique due à l'inflation qui a progressé de 2,2% par rapport à novembre 2020. Pour rappel, la dernière hausse automatique du SMIC remonte au 1er décembre 2011...soit presque aussi longtemps que la dernière hausse « réelle » de la valeur du point !

Le Congrès condamne le renforcement constant de la tutelle sur les organismes sociaux. Outre qu'elle instaure l'austérité budgétaire comme règle de gestion au travers des COG, de leurs déclinaisons en Contrat Pluriannuel de Gestion (CPG), et des lettres de cadrage empêchant toute mesure générale de revalorisation des salaires depuis 2010, la tutelle entrave la liberté de négociation nationale et locale. Alors même qu'elle reproche aux OS d'avoir eu recours au droit d'opposition ces dernières années, la tutelle en oublie qu'elle en use et en abuse dans chaque négociation, notamment en imposant des enveloppes fermées ou lorsque des accords locaux sont mieux-disants que le code du travail, ou via l'attribution de moyens aux élus ou de droits au profit du personnel.

Le Congrès refuse de voir la Sécurité sociale et son personnel assimilés à un coût ou une ligne de dépenses qu'il s'agit de constamment réduire, sans considération des conséquences que cette austérité emporte pour le personnel et la qualité du service rendu à nos publics. Les économies de gestion se font au détriment des conditions de travail et de la qualité de service et c'est pourquoi nous exigeons l'arrêt des lettres de cadrages ministérielles dictées par les politiques d'austérité qui fixent des taux de RMPP ne permettant aucune marge de manœuvre salariale générale.

Le Congrès considère que la défense du personnel ne se limite pas à la rémunération ou aux conditions de travail, et comprend notamment la formation professionnelle ainsi que la couverture santé et la prévoyance.

Le Congrès revendique un droit opposable à la formation professionnelle et notamment de contraindre les employeurs à assumer leurs obligations : permettre aux salariés d'acquérir les compétences nécessaires à la tenue du poste de travail d'une part, maintenir la capacité des salariés à occuper un emploi, même lorsque le poste de travail ne l'exige pas, d'autre part.

Améliorer notre système de prévoyance et de complémentaire santé

Le Congrès affirme la nécessité d'améliorer le niveau de garanties de la couverture santé et d'uniformiser le niveau de services offert aux salariés par les assureurs.

Le Congrès se félicite de l'acquisition de nouveaux droits au profit des aidants familiaux mais réitère sa revendication de voir notre institution de prévoyance, la CAPSSA, se positionner sur la dépendance.

En outre, le Congrès revendique la mise en œuvre d'un haut niveau de prévoyance au profit des salariés souffrant de pathologies graves. Pour ces « maladies redoutées », le personnel concerné doit pouvoir bénéficier d'un accompagnement médico-social (incluant par exemple un soutien psychologique) et d'un accompagnement financier (sous la forme d'un panier de prestations et d'un capital destiné à couvrir ce que l'assurance maladie, la complémentaire et/ou les assurances ne prennent pas en charge). Le Congrès s'approprie ici la maxime : « chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins afin de ne pas souffrir les angoisses du lendemain ».

Combattre pour nos retraites

Le SNFOCOS soutient la position de la Confédération qui s'oppose à la réforme des régimes de retraite.

Sous couvert de justice sociale, la réforme, adoptée par l'Assemblée nationale grâce à l'article 49-3 de la Constitution, entérine l'augmentation de la durée d'activité et le report de l'âge légal.

Conscient de l'avancée considérable qu'a apporté le régime AGIRC-ARRCO (dont FO a exercé la présidence ARRCO pendant plus de 50 ans) et de la part déterminante que la Confédération a prise dans cette création, le SNFOCOS ne condamne pas la technique du régime « en points », il est complémentaire d'un régime de base, par nature plus solidaire.

Le régime de base, malgré une cotisation sur l'ensemble de la rémunération, limite sa prestation à un pourcentage du plafond de la Sécurité sociale. Le régime complémentaire octroie, contre cotisations, des points sur la totalité du salaire.

Le SNFOCOS s'opposera à toute tentative nouvelle de réforme, qui, in fine, n'a pour but que de diminuer le niveau des futures pensions.

Le SNFOCOS revendique le maintien du système de solidarité à travers des régimes de retraite en répartition.

Le Congrès revendique que son financement et son organisation soient clairement établis :

le volet principal, contributif, doit relever de la cotisation,

la Branche Retraite du régime général doit demeurer compétente pour gérer les opérations nécessaires à la liquidation de la pension de base,

l'AGIRC-ARRCO, gouvernée de manière paritaire, doit garder la main sur le volet complémentaire.

Le SNFOCOS rappelle que la retraite est un droit attribué en contrepartie d'une cotisation, et non, comme le souhaiterait l'exécutif une prestation d'aide sociale, réévaluée à son bon vouloir en fonction du montant perçu par les intéressés.

Promouvoir le SNFOCOS et combattre pour Force Ouvrière

Le Congrès réaffirme son attachement indéfectible aux valeurs du SNFOCOS : syndicat libre et indépendant, confédéré, multi-catégoriel, représentant les cadres de la protection sociale au sein de la Fédération des Employés et Cadres (FEC) et de la Confédération Générale du Travail Force Ouvrière.

Le Congrès charge toutes les instances du syndicat de faire du développement et de la syndicalisation des axes majeurs de l'activité à tous les échelons et dans toutes les instances nationales, régionales, départementales et locales du SNFOCOS.

Le Congrès rappelle que le syndicalisme est une affaire de positions, de revendications, mais surtout d'actions et de réalisations, ce qui passe par une présence remarquée sur le terrain et une communication régulière sur les actions, tant celles réalisées au sein des CSE que celles menées lors des NAO. L'affichage, le tractage et les réunions sont nécessaires pour le développement.

Le SNFOCOS a développé des outils de syndicalisation. Il appartient à chaque militant de se les approprier, de les diffuser pour exprimer les valeurs du SNFOCOS et ainsi le faire connaître là où il n'est pas (ou pas assez) implanté. En 2021-2022, la plupart des CSE vont être renouvelés et chaque voix comptera pour a minima maintenir nos positions, si ce n'est pour faire de Force Ouvrière la première force au sein de la Sécurité sociale, et ainsi accentuer en notre faveur le rapport de force lors des prochaines négociations.

Vive le SNFOCOS, Vive Force Ouvrière !



LE NOUVEAU BUREAU NATIONAL



MEMBRES DU BUREAU NATIONAL

AZOURY HELENE , Secrétaire Générale Adjointe en charge des Praticiens Conseils, de la Branche Maladie et des Agences Régionales de Santé
BALSAN JEAN-CHRISTOPHE , Secrétaire National en charge de la Branche Maladie et des Cadres
BOLLA MICHEL , Secrétaire National en charge des UGECAM et des Centres de Santé
BOUREL JEAN-PHILIPPE , Secrétaire Général Adjoint en charge des Cadres et de la Branche Recouvrement
CORREZE THOMAS , Secrétaire National en charge de la Branche Maladie et des Praticiens Conseils
DOLOMIE CÉCILE , Secrétaire Nationale en charge de la Branche Maladie, du régime de retraite AGIRC/ARRCO et des Agents de Direction (ADD), Trésorière Adjointe
EL AOUGRI CHAFIK , Trésorier Général, en charge des affaires juridiques, de la formation professionnelle et de l'assurance santé complémentaire
FAIVRE THIERRY , Secrétaire National en charge de la Branche Famille et des Cadres
FORGET JACQUES , Secrétaire National représentant des Retraités
GASPARINI BRUNO , Secrétaire National en charge de la Branche Maladie et des Cadres
LALANDE EMMANUELLE , Secrétaire Nationale en charge de la Branche Recouvrement
RABOT CHRISTOPHE , Secrétaire National en charge de la Branche Famille et des Cadres
SERVENT PASCAL , Secrétaire Général Adjoint en charge des Agents de Direction (ADD), de la Branche Retraite et de la Branche AT/MP
VAVASSEUR SABINE , Secrétaire Générale Adjointe en charge des Cadres, de la Branche Retraite et de la Branche AT/MP

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DE L'ENCADREMENT

Réunis à GUIDEL du 4 au 7 octobre 2021, les cadres du SNFOCOS dans toutes leurs composantes déplorent que depuis de trop nombreuses années, les réorganisations et les restructurations s'enchaînent sous couvert d'un meilleur service aux bénéficiaires, mais sont en fait fondées sur des critères essentiellement financiers qui excluent la prise en compte de l'humain.

La diminution des effectifs issue des suppressions d'ETP intégrées dans la COG (contrats d'objectifs et de gestion) impacte particulièrement les cadres.

Ils subissent une double peine lors de la suppression :

- de postes d'employés (service et répartition de la charge de travail à réorganiser, mutualisations et entraide à intégrer « à marche forcée » ...)
- de postes de cadres, managers ou experts fonctionnels (charge de travail d'encadrement et d'expertise alourdie pour pallier les ETP supprimés)

Leur charge de travail est aujourd'hui trop importante par rapport aux ressources mises à leur disposition et celle-ci porte sur des périmètres d'activité et des compétences demandées qui sont de plus en plus étendus.

Par ailleurs, les réductions d'effectifs, les fusions et mutualisations imposées par les COG et les CPG (contrats pluri-annuels de gestion) figent les carrières de l'encadrement.

La désorganisation des hiérarchies complexifie les organisations, disqualifie le métier de cadre, cadre de proximité, cadre technique opérationnel, cadre stratégique, génère des situations d'isolement et de souffrance au travail pour les cadres.

La déqualification, la surcharge professionnelle et les pressions psychologiques intolérables dégradent les conditions de travail et d'emploi des cadres.

Le management doit reposer principalement sur des valeurs humaines et non sur des reportings toujours plus pesants qui éloignent le manager de ses missions premières.

Ces éléments accentuent la montée des risques psychosociaux

Nous déplorons aussi qu'il faille actuellement être rémunéré au niveau 8 pour être au plafond de la Sécurité sociale alors qu'il y a quelques années le niveau 6 le permettait.

Les cadres sont sous-payés alors qu'ils subissent une inflation des missions, des responsabilités et des objectifs à atteindre. Le chevauchement des grilles de rémunération amène souvent nos

collègues cadres à percevoir, pendant plusieurs années, une rémunération inférieure à celle des personnes qu'ils encadrent.

Ce phénomène de tassement hiérarchique de plus en plus important est préjudiciable aux cadres et à l'organisation des services.

Les cadres refusent d'être la variable d'ajustement dans la gestion de la pénurie des effectifs et ils réaffirment que la priorité est l'augmentation de leur rémunération et le maintien de leur statut de cadre.

Suite à l'exercice du droit d'opposition face au projet de nouvelle classification en 2020, le SNFOCOS continue de revendiquer une véritable classification des emplois, pour l'élaboration d'un statut de cadre attractif (comme énoncé dans notre plateforme revendicative).

Enfin, la période de la pandémie Covid a confirmé la capacité d'investissement et de mobilisation des cadres.

Le très haut niveau de conscience professionnelle des cadres est incontestable, celui-ci les amenant à réaliser des horaires anormalement étendus compte tenu des insuffisances en matière de matériels, de logiciels et de connexions VPN au cours du 1er confinement et dans les mois qui ont suivi.

Les managers se sont adaptés rapidement au management en distanciel puis au « management hybride » (distanciel/présentiel) avec les contraintes des règles sanitaires à respecter, ils ont été en capacité de poursuivre les activités, de « protéger » les équipes et de maintenir les délais de traitement des dossiers et la qualité de service rendu.

Ce constat renforce la conviction du SNFOCOS à revendiquer une reconnaissance salariale pour les cadres...dire merci est le minimum, augmenter les salaires des cadres est une exigence !

Le télétravail s'est pratiqué en masse et de manière brutale en mars 2020, les pratiques ont évolué et malgré des outils et des logiciels le plus souvent inadaptés, nous constatons aujourd'hui une évolution pour permettre l'accès au télétravail d'un plus grand nombre de salariés.

Concernant le télétravail des cadres, le SNFOCOS appelle à la vigilance sur les points suivants :

- Un droit à la déconnexion réaffirmé et renforcé (serveurs bloquants si possible et nécessaire)
- Un équipement approprié et dédié à chaque salarié en télétravail (ordinateur et téléphone portables, outils collaboratifs professionnels, casque audio si besoin) avec une configuration minimale identique à celle du travail sur site
- Un accompagnement des salariés à l'utilisation des outils numériques dédiés au télétravail (formation)
- Un équipement approprié pour les télétravailleurs en situation de handicap
- Une démarche de suivi des risques psycho-sociaux
- L'assurance du maintien pour le cadre en télétravail d'un bureau dédié en organisme (refus du flex office et du coworking)
- Le suivi des recommandations de la CNIL en matière de contrôle des salariés en télétravail.

En conclusion, en lien avec la plateforme revendicative SNFOCOS des cadres de la Sécurité sociale, nous exigeons :

- Le maintien de notre Convention collective.
- La reconnaissance du statut cadre au sein de l'Institution par l'UCANSS.
- L'alignement du premier coefficient de cadre sur le plafond de la Sécurité sociale et la majoration successive des niveaux supérieurs.
- Une revalorisation immédiate et significative de la valeur du point au titre du rattrapage du pouvoir d'achat. L'abandon de la référence limitative à la RMPP, tant dans la refonte d'une nouvelle classification des emplois que dans l'augmentation annuelle des salaires.
- Le déblocage de l'expérience professionnelle jusqu'à la fin de carrière sur une valeur de 2 % par année d'activité.
- L'application des dispositions de l'article 23 de la CCN à l'ensemble des cadres en contact avec le public.
- Le doublement de la prime de départ à la retraite.
- La revalorisation et le remboursement systématique des frais de déplacement pour tous les déplacements professionnels.
- L'adéquation de l'échelle de rémunération des cadres avec les fonctions qu'ils assument.
- La récupération ou la rémunération de toute heure travaillée.
- La généralisation de la prime de crèche quel que soit le niveau de qualification ou de rémunération, sur le principe de non-discrimination.
- Le transfert des modes de rémunération individualisée vers un mode de rémunération pérenne, ouvert à tous les cadres et non-assujetti à l'atteinte d'objectifs.
- L'attribution automatique d'un avantage en points de compétence aux cadres qui n'en n'ont pas bénéficié depuis 3 ans.
- La majoration de la règle dite des 105 : passage à 110 avec intégration des primes de fonction pour tout changement de niveau de qualification ou tout changement d'emploi (prise en compte de toutes les mobilités fonctionnelles).
- Le remplacement des départs, poste par poste, à niveau égal et un retour à un niveau d'effectifs permettant d'assurer un service public de qualité.
- Une garantie en matière de niveau de qualification et de rémunération : pas de déclassement et pas de déqualification dans les opérations de restructuration des réseaux et de reclassement professionnel.

- Une véritable prise en compte des problématiques liées à la Santé au travail et une évaluation réelle et objective de la charge de travail des cadres.

Nous appelons nos collègues cadres à répondre massivement aux actions visant à faire aboutir les revendications et à se syndiquer au SNFOCOS.

La CPPE apportera son appui et son soutien aux sections la sollicitant et aux camarades désirant créer une section. La CPPE accompagnera plus généralement le développement de la syndicalisation (diffusion de tracts, mutualisation des informations et supports de communication...).

Dans cette optique nous proposerons, au Bureau National, d'organiser à nouveau des « Journées Cadres » réunissant adhérents et sympathisants lors d'échanges autour de l'actualité des organismes et toutes questions et évolutions liées au métier de cadre.

Nous mandatos le Bureau National et son Secrétaire Général pour mettre en œuvre toutes actions permettant la réalisation de ces revendications.



Membres de la CPP Encadrement présents au Congrès le Secrétaire Yves Herbouze

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES AGENTS DE DIRECTION

L'avenir de notre Système de Sécurité Sociale est indissociable de celui de ses Agents de Direction

La Commission Permanente Professionnelle des Agents de Direction du SNFOCOS s'élève contre toute démarche d'étatisation de la Sécurité Sociale, et son corollaire, une politique de fonctionnarisation au détriment du recrutement d'agents de direction relevant de notre convention collective.

Menaces sur les CARSAT (et les régimes de retraite), inquiétudes légitimes dans les CAF et les URSSAF, et bientôt une nouvelle réorganisation « territoriale » de l'Assurance Maladie qu'auront à subir les CPAM et les ARS ? L'étatisation « en marche » de notre Sécurité Sociale concerne tous les agents, et plus particulièrement les agents de direction. Nous attendons avec impatience les conclusions et propositions de la « Mission Rey », ainsi que les actions concrètes qui en naîtront. Nous verrons alors s'il convient d'accompagner leur mise en œuvre ou de les combattre. Sans se laisser aller à un quelconque pessimisme, le SNFOCOS n'est pas dupe du risque de marginalisation des ADD dès lors que « rapports » et « bilans » se succèdent soulignant une mobilité en berne, une attractivité fléchissante, ... Avec parfois, pour ne pas dire souvent une confusion – entretenue ? – entre les causes et les effets.



Le SNFOCOS est plus que jamais à leur côté dans son combat pour la reconnaissance et la défense des agents de direction. Ce combat demeure fondé sur une légitime reconnaissance du métier et de l'expérience professionnelle par :

- une évolution significative de la classification des ADD
- la garantie de la mise en œuvre de parcours professionnels diversifiés

A cet égard, le SNFOCOS porte les revendications suivantes :

- La prise en compte de l'évolution des métiers par une évolution des rémunérations, dans le cadre d'un strict respect de la parité qui ne peut être réduite à un « principe »
- Un renforcement de l'accompagnement à la mobilité, qu'elle soit géographique ou qu'il s'agisse d'une évolution des missions des ADD
- Une évolution du classement des caisses prenant effectivement en compte l'évolution des organisations et des missions

- Une amélioration de la qualité de vie au travail
- La réciprocité – sur la base du volontariat - entre fonctionnaires et agents de direction en termes de parcours et carrières

Le SNFOCOS demeure favorable à une diversité des recrutements, sous certaines conditions. Or la diversité ne saurait être à sens unique. Les ADD doivent donc pouvoir se voir offrir la possibilité d'une « mobilité » (réelle et non formelle) dans des postes de la haute fonction publique.

Les agents de direction de la sécurité sociale sont autant d'experts de haut niveau de par leur formation et leur expérience professionnelle, d'où l'enjeu :

- De la création d'un véritable corps de mission

A l'état embryonnaire actuellement, ce corps de mission placé auprès de l'UCANSS contribuerait à renforcer l'unité de nos institutions et constituerait un précieux levier de diversification et de dynamisation des parcours.

- Du développement du mécénat

Naturellement proches du secteur de l'économie sociale et solidaire, les agents de direction peuvent apporter leur expérience en soutien aux acteurs de l'ESS.

Les agents de direction sont des professionnels de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, et ils évoluent au cœur des politiques sociales ...



Laurent Castra, Secrétaire de la CPP ADD

Le SNFOCOS revendique donc une association plus étroite des ADD aux réflexions nationales :

- sur l'évolution des politiques publiques, leur mise en œuvre, leur évaluation et leur contrôle,
- sur l'évolution des métiers de la protection sociale,
- sur l'ensemble des sujets liés au développement du numérique en santé.

La CPPADD propose de contribuer à l'animation de ces échanges entre ADD , mais également d'établir un lien permanent entre ses membres et les représentants de notre syndicat au sein des différentes instances nationales de conseil et d'orientation (CESE, HCAAM, ...), des conseils d'administration des organismes de sécurité sociale et des conseils de surveillance des ARS.

Réorganisations, restructurations, gestion de crise, ... les agents de direction ne ménagent pas leur peine pas plus qu'on ne les ménage ...

- Il est donc essentiel de veiller au strict respect de l'application de notre convention collective.
- Cette application ne peut être différenciée selon l'organisme et doit être la même partout et pour tous
- Les besoins et attentes des adhérents évoluent, le SNFOCOS entend les accompagner en tenant compte de ces évolutions et en confiant à la CPPADD une mission de réflexion sur l'évolution des métiers et le développement de nouveaux services.

Ouvert à la négociation, résolu dans ses revendications, le SNFOCOS poursuivra son combat pour la défense de la Sécurité Sociale et de ses agents de direction !

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES PRATICIENS CONSEILS

La commission des PC est préoccupée de l'avenir du service médical. Peut-on imaginer l'assurance maladie sans service médical ? Et un service médical sans praticien conseil ? Peut-être fait-on preuve de paranoïa mais nous avons la certitude que notre employeur ne fait pas ce qu'il faut, pour préserver notre corps de P.C (nombreuses démissions), pour recruter, préférant avoir recours à l'intérim d'infirmiers, pharmaciens, médecins plutôt qu'à l'embauche. L'employeur fait même le deuil du corps des chirurgiens-dentistes conseils sans aucun recrutement envisagé à court ou moyen terme.

L'UCANSS, suite à sur la classification Force Ouvrière), toilettage de notre apport financier martelant que c'est volonté. Alors même détricotage des mobilité ramenée à 2



l'échec de la négociation (qu'elle se plait à imputer à propose uniquement un convention collective sans supplémentaire en nous dans un esprit de bonne qu'elle propose un avantages acquis (prime de mois).

La CPP rappelle que l'employeur doit :

- S'engager sur la nécessité de fidéliser les praticiens présents en améliorant leurs conditions de travail et leurs salaires
- S'engager sur la nécessité de recruter de nouveaux praticiens conseils de manière sincère et efficace.

L'embauche des praticiens conseil en CDD alors qu'il y a tant de postes vacants interroge sur leur sincérité.

Nous revendiquons une reconnaissance de notre statut de professionnel de santé et de notre expertise sociale.

La crise sanitaire a montré, à bien des égards, tout le mépris de notre employeur. Les praticiens conseils n'ont pas été prioritaires pour obtenir des masques FFP2 pour l'examen des assurés, ni prioritaires pour la vaccination.

Certes nous avons changé subitement de statut aux yeux de l'employeur lors de l'appel à l'entraide pour les Antilles, l'entraide aux centres de vaccination et lors de l'obligation vaccinale.

Ce revirement est insuffisant : nous sommes résolu à demander au Conseil National de l'Ordre des Médecins de se prononcer sur notre qualification en expertise sociale. Et au-delà, l'interroger

sur des problématiques que l'employeur élude sans cesse : la conservation de la qualification des nouveaux praticiens conseils, la recertification des praticiens en place, la possibilité d'avoir un exercice mixte ...

Sur les conditions de travail des praticiens conseils, la CPP est très préoccupée par la multiplication d'outils inadaptés à notre expertise, à notre pratique et au service médical en général qui entraîne beaucoup de souffrance et de perte de sens. A ce titre l'outil MATIS est emblématique du caractère obtus des dirigeants de la CNAM. Malgré des retours très négatifs du site chargé de l'expérimentation, la CNAM insiste pour généraliser l'outil à marche forcée à l'ensemble du territoire. Le CSEC a suspendu cette généralisation mais pour combien de temps ?

Point positif : Nous avons rencontré la direction des risques professionnels (très à l'écoute) et avons apporté notre expérience de terrain afin de contribuer à améliorer l'outil IDEC sur la gestion des maladies professionnelles.

Un accord télétravail a été négocié entre les organisations syndicales et la CNAM.

Après un premier accord limitant le télétravail à un jour par semaine, un deuxième avenant a été signé avec possibilité de deux jours voire trois jours de télétravail. La formule 2 à trois jours par semaine étant peu susceptible d'être réellement acceptée car conditionnée par « l'occupation raisonnée des surfaces de travail » (pour ne pas utiliser le terme de flex office).

Si l'on a conscience des nombreux travers potentiels du télétravail, il y a également des avantages et les salariés le plébiscitent en grande majorité. Nous serons vigilants à accompagner une mise en place harmonieuse et non discriminante.

Si certaines DRSM sont respectueuses de l'accord sur le télétravail, certaines empêchent les salariés volontaires d'accéder à deux jours de télétravail, créant au sein d'une région ou entre les régions des différences de conditions de travail inacceptables à nos yeux. Il est également fait pression sur les camarades qui ont des mandats pour que leurs décharges syndicales coïncident avec les jours télétravaillés. Nous ne pouvons pas non plus le tolérer.

Et au-delà de ces inégalités de traitement, certaines directions profitent de la mise en place de l'accord télétravail pour dénoncer les accords sur le temps de travail.

Enfin nous rappelons notre opposition à toute suspension du contrat de travail dans le contexte extensif de l'obligation vaccinale à tous les salariés du Service médical. D'autres solutions sont possibles.

La CPP des praticiens conseils mène ces combats avec force et détermination.

Elle continuera son engagement selon les valeurs du SNFOCOS Négocier, Revendiquer, Résister, fera sa part tel le colibri et sera vigilante telle la sentinelle de l'empire.

Nous mandatons le bureau national et son secrétaire général pour mettre en œuvre toute action permettant la réalisation de ces revendications.

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES ACERC

La Commission Permanente Professionnelle des ACERC réunie à GUIDEL du 5 au 6 Octobre 2021 lors du XXe congrès national du SNFOCOS :

- Affirme que le niveau 7 pour l'ensemble des inspecteurs du recouvrement doit être attribué automatiquement au bout de quatre ans avec une progression professionnelle vers le niveau 8 sans fonctions managériales.
- Exige l'application dans tous les organismes du principe de remboursement des repas, énoncé par l'UCANSS elle-même par lettre au SNFOCOS en 2007. Celle-ci précise que, dès lors que le salarié est en déplacement en dehors du siège de l'organisme entre 11 heures et 14 heures, il a droit à l'indemnité forfaitaire sans l'application d'un minimum de distance kilométrique. Par voie de conséquence, une durée minimale de déplacement ne saurait être imposée.
- Dénonce les obligations irrationnelles faites aux inspecteurs en matière de déplacement sur l'ensemble du territoire, et s'étonne que la Cour des Comptes (qui s'est pourtant penchée sur l'activité des inspecteurs !) n'ait pas relevé ces coûteux dysfonctionnements. Cela génère, outre un surcroît énorme de frais de déplacement, une modification substantielle des conditions de travail des inspecteurs avec des incidences non négligeables sur la vie familiale et sur la santé. La commission réaffirme que le volontariat doit rester la règle pour ces déplacements.
- Déploie la raréfaction des formations au profit de séances d'informations ou d'autoformations dans un contexte d'inflation législative, ainsi que les formations en cascade qui génèrent une perte de qualité de celles-ci.
- Dénonce les objectifs chiffrés inatteignables et imposés sans discernement aux inspecteurs sans prise en compte des contraintes et des responsabilités qui pèsent sur eux du fait des législations applicables.
- Dénonce l'intrusion de la hiérarchie à tous les stades de la procédure de contrôle par le biais de la mise en place du dispositif « Assure/Supervision », alors que, juridiquement, l'inspecteur est le seul à même de tirer les conséquences légales de ses propres constatations.
- Dénonce la mise en place du nouveau dispositif de discernement créé par la Lettre Collective du 12 avril 2021, générateur d'inégalités de traitement entre les entreprises contrôlées (en contradiction avec les objectifs affichés) et remettant en cause l'indépendance de l'inspecteur prévue par le Code de la Sécurité sociale.

- Exige la prise en compte dans les objectifs de contrôle, d'une part de la surcharge de travail engendrée par ce nouveau dispositif, (flux, consultations, validations), et d'autre part de la probable incidence de celui-ci sur les chiffrages effectués.
- Exige la suppression immédiate de ces dispositifs de supervision chronophages, inefficaces, générateurs de risques psychosociaux et en contradiction avec les textes qui régissent la procédure de contrôle très strictement encadrée.
- Refuse toute spécialisation des inspecteurs destinée à les cantonner dans des domaines de législations et/ou des segments d'entreprises très précis. La diversité de la nature et des secteurs des entreprises est une condition primordiale pour l'épanouissement professionnel de l'inspecteur afin de lui garantir une qualité de vie au travail.
- Exige la mise à disposition des inspecteurs d'outils fonctionnels et opérationnels tant en matière de logiciels métiers (ORC, bases documentaires...) qu'en matière d'équipements (fauteuils ergonomiques, double écran, imprimantes ...)
- Exige le rétablissement de la couverture des effets personnels dans le cadre de l'assurance de la flotte automobile

Au regard des futures missions supplémentaires imposées aux inspecteurs (contrôle AGIRC/ARCCO), et compte tenu du fait que ces travaux seront facturés par l'ACOSS, la commission exige qu'une juste part de cette rémunération soit rétrocédée aux inspecteurs par l'attribution de points supplémentaires. La satisfaction de cette revendication constitue pour la commission un préalable à minima pour l'exercice de ces nouvelles missions.

La commission s'inquiète de l'absence de création de dispositifs d'évolution professionnelle et de passerelles vers d'autres métiers de la branche ou de l'institution pour les inspecteurs.

CONCLUSION :

La CPP des ACERC mandate le Bureau National et son Secrétaire Général pour intervenir auprès de toutes les instances nationales afin de faire aboutir l'ensemble de ces revendications.



*Membres de la CPP ACERC présents au congrès dont le Secrétaire
Serge Philippe*

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES ÉTABLISSEMENTS DES UGECAM

La Commission permanente professionnelle des établissements des UGECAM réunie à GUIDEL du 4 au 7 Octobre 2021 lors de son 20ème congrès :

Rappelle l'appartenance des UGECAM et de ses établissements à l'Assurance Maladie,
Affirme ses valeurs de solidarité rattachées aux organismes de Sécurité Sociale sur l'ensemble du territoire.

Les personnels des établissements des UGECAM ont traversé la crise sanitaire du covid 19 sans jamais interrompre leurs missions en santé. Cependant ceux qui jadis étaient applaudis se retrouvent aujourd'hui dans une injonction paradoxale.

Fatigue, travail intense, stress, sont le lot quotidien des cadres, médecins et ADD des établissements sanitaires et médico-sociaux, à cela s'ajoute le contrôle des PASS sanitaires et des vaccinations qui les emmène quelque fois à gérer des situations conflictuelles voir de l'agressivité.

La commission condamne :

- Les iniquités des primes COVID,
- L'échec du dialogue social dans la négociation de la classification,
- Des injustices d'attribution du SEGUR de la santé.

Le groupe UGECAM affiche un budget équilibré après plusieurs années de déficit qui ont conduit les établissements à réduire leurs activités voire à fermer des lits.

La commission s'interroge sur l'avenir des 13 UGECAM régionaux au regard du rôle du groupe national qui décline ses stratégies.

Faut-il y voir un nouvel avenir pour ces UGECAM ?

La commission témoigne d'ores et déjà de son attachement au sein de l'assurance maladie et de la convention collective nationale.

Cependant dans un contexte en évolution permanente (virage ambulatoire pour le sanitaire, la transformation de l'offre pour une société inclusive) la représentativité des établissements des UGECAM doit être considérée comme un maillage essentiel dans l'offre de soin au sein de chaque région.

Devant le manque de reconnaissance pour l'ensemble des professionnels du groupe UGECAM pendant la crise sanitaire et ce malgré la mise en place par les cadres des UGECAM de plan de continuité d'activité, la situation reste inquiétante :

- des établissements soumis à la concurrence,
- des emplois en tension,
- de nombreuses démissions,
- des politiques publiques engageant les établissements médico-sociaux dans des transformations majeures impactant l'avenir des personnels,
- des services supports de plus en plus externalisés, et un manque de personnels administratifs et techniques évident,
- un patrimoine immobilier à bout de souffle,
- un virage numérique pris à petite vitesse impactant les conditions de travail des cadres (télétravail, outils de gestion obsolète ou non adapté),
- des innovations difficiles à mettre en œuvre malgré l'engagement des personnels,
- une non prise en compte des évolutions de certains métiers (tels que les coordonnateurs de parcours),

Face à ces constats, la commission identifie les enjeux de demain qui portent essentiellement :

- sur l'attractivité de nos métiers,
- sur les conditions de travail de nos managers,
- sur une formation professionnelle permettant de renforcer les parcours,
- sur les moyens nécessaires en personnels.

Au regard de l'ensemble des situations évoquées, la commission permanente des établissements des UGECAM revendique :

- l'application du Ségur de la santé sans discrimination à l'ensemble des professionnels du groupe UGECAM,
- le maintien et l'optimisation des plateaux techniques (matériels et humains) pour garantir la qualité des prestations,
- la valorisation des parcours internes par la promotion et par la formation professionnelle,
- le financement par la CNAM de la prime d'intéressement découlant du CPG.

La commission permanente des établissements des UGECAM exige aussi des conditions de travail et des prestations hôtelières et d'accueil des publics, décents au travers d'une politique patrimoniale permettant la mise aux normes et la réhabilitation des locaux.

Par ailleurs, la commission observe une aggravation du malaise et une dégradation des conditions du travail des cadres exerçant dans les établissements et services, par une généralisation du télétravail non organisé et sans accord d'entreprise.

Dans ce contexte, la commission des établissements des UGECAM mandate le bureau National et son secrétaire national pour :

- Rendre attractifs nos métiers,

- Avoir une véritable politique de rémunération valorisante,
- Exiger l'application du Ségur de la santé pour l'ensemble des professionnels du groupe UGECAM,
- Exiger une négociation sur la révision de la classification respectueuse des emplois de la santé et des niveaux de responsabilités.
- Reconnaître et faire connaître les compétences des UGECAM au sein des organismes de la sécurité sociale :
 - Exemple en CPAM : développement du DMP, mission PFIDASS, mission DUODAY,
 - Exemple en CAF : COG centrée sur l'inclusion des personnes en situation de handicap



Florence Camia, secrétaire de la CPP UGECAM

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES INFORMATIENS

Les membres de la Commission Permanente professionnelle des informaticiens ont dressé les constats suivants :

- Les Schémas Directeurs élaborés par les Directions des systèmes d'Information (SDSI) des différentes branches de la sécurité sociales sont convergents. Ces dernières délèguent de plus en plus leur SI à des sociétés externes avec les risques et les dérives déjà remontés depuis des années par le SNFOCOS.
- L'absence révoltante de vraies stratégies de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences du personnel informaticien.

Ces constats se traduisent par :

- Une perte de maîtrise des Caisses Nationales pour les projets considérés comme « cœurs de métier ».
- L'abandon des métiers de fabrication au profit de métiers de pilote de projet ou de prestataires.
- Une inquiétude grandissante sur la capacité des DSI et donc les Caisses Nationales à faire face à la déficience éventuelle de l'un des sous-traitants. Y a-t-il un PCA de substitution face à un attributaire défaillant ?
- Le risque de sur-chiffrage des projets de la part des sociétés de service dû à la perte de connaissance de notre Système d'Information.
- La perte du savoir-faire technique et fonctionnel qui freine les carrières des informaticiens des Caisses Nationales.

La Commission Permanente Professionnelle des Informaticiens élabore un plan d'actions composé des axes suivants :

1. Veiller à la mise en place de moyens de contrôle de la sous-traitance informatique en exigeant l'élaboration par les Caisses Nationales, de chartes qui, d'une part, définiraient un ratio précisant le poids de la sous-traitance dans les projets, et d'autre part, garantiraient le transfert de compétences vers les agents de l'institution pour assurer leur évolution professionnelle.
2. Exiger l'élaboration de schémas directeurs des systèmes d'information des branches de sécurité sociales intégrant des schémas directeurs des ressources humaines informatiques ainsi que la définition des mesures d'accompagnement au changement.

3. Exiger la mise en cohérence des rémunérations avec les libellés d'emplois informatiques en défendant les principes de la classification et contribuer le cas échéant à son amélioration. En règle générale, nous revendiquons le rattachement à la grille informatique de toutes personnes exerçant un métier dans ce domaine.
4. Poursuivre le développement d'une communication destinée aux informaticiens selon leurs branches, la nature de leurs organismes d'appartenance et leurs emplois,

En particulier, et dans la continuité du mandat précédent, nous allons travailler sur :

1. La poursuite des actions de communication auprès de toutes les catégories de personnels participant directement ou indirectement aux activités relatives aux systèmes d'information,
2. Le soutien et l'engagement dans toute initiative œuvrant à la syndicalisation des informaticiens,
3. L'apport de notre expertise à tout sujet portant sur la classification des informaticiens et plus généralement à toutes mesures les concernant.



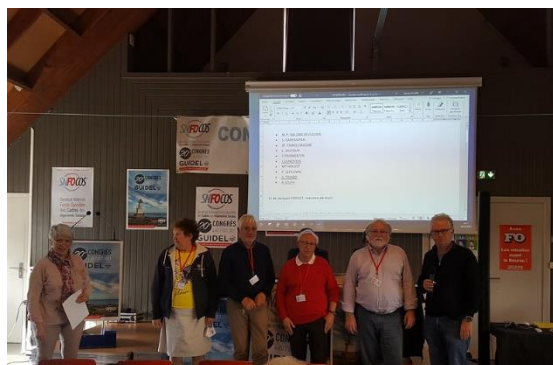
Membres de la CPP Informaticiens présents au congrès dont le Secrétaire François Nader

RÉSOLUTION DE LA COMMISSION PERMANENTE PROFESSIONNELLE DES RETRAITÉS

LA CPP Retraités réunie en Congrès à Guidel le 5 octobre 2021 envisage les perspectives et pistes de travail suivantes pour les trois années à venir :

- 1/ Maintenir et amplifier la syndicalisation des retraités en invitant les secrétaires des syndicats locaux à signaler les départs à la retraite de leur adhérents au secrétariat de la Michodière qui transmettra à la CPP Retraités.
- 2/ Rechercher des pistes de communication destinées aux futurs et nouveaux retraités lors de leur départ. Assurer la continuité de la publication du "Point Retraite".
- 3/ Revendiquer le maintien du pouvoir d'achat des retraités qui souvent assure la charge des deux générations, celles de leur parents et de leurs enfants et revenir à l'indexation régulière des retraites sur le coût de la vie.
- 4/ Combattre le choix politique d'une réforme des retraites qui pourrait, lors de la bascule, faire fluctuer le montant des retraites liquidées et refuser l'abandon du paritarisme au profit d'une étatisation voire d'une privatisation.
- 5/ Garantir le maintien des droits personnels existants et des droits dérivés des pensions de reversion, dans les conditions actuelles, indépendamment de la future fusion des régimes.
- 6/ Veiller au financement et à la pérennité du système différentiel dans ses modalités actuelles et continuer à réclamer sa mensualisation.
- 7/ Envisager d'augmenter le panel des prestations de la complémentaire santé pour les retraités par des prestations relatives à la dépendance et au grand âge.

Les membres de la CPP Retraités mandatent le Bureau National et son nouveau Secrétaire pour porter leurs revendications devant les instances compétentes.



Membres de la CPP des Retraités présents au congrès dont la Secrétaire Annie Szufa

DISCOURS DE CLÔTURE DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL



Mes chers camarades,

Un congrès est toujours l'occasion de se RE-mobiliser. Nous sortons particulièrement de celui-ci, le 20^{ème} de notre histoire, ragaillardis après une période où nous avons dû nous adapter derrière des masques, des caméras et des écrans d'ordinateurs. Nous voir, nous retrouver durant ces 4 jours nous a tous fait beaucoup de bien.

Ragaillardis aussi par la nouveauté. Nos instances ont été renouvelées et le départ de certains camarades laisse place à de nouvelles motivations.

Je salue l'arrivée des nouveaux secrétaires de CPP :

- Laurent Castra pour les ADD,
- Yves Herbouze pour les cadres,
- Florence Camia pour les UGECAM.

Mais aussi nos nouveaux Délégués régionaux.

Et enfin deux nouveaux membres du Bureau National que je sais très motivés : Christophe Rabot et Jean-Christophe Balsan.

Sans oublier bien sûr un nouveau Trésorier Général, que vous connaissez déjà pour toutes ses autres qualités, mon camarade Chafik El Aougri, sans qui le SNFOCOS d'aujourd'hui ne serait pas ce qu'il est avec ce niveau de professionnalisme.

Et puis un nouveau Secrétaire Général, motivé comme vous le savez ! Vous vous en rendrez compte quand je vous solliciterai, trop peut être ! Mais je vous le rappelle encore et encore, nous avons besoin les uns des autres.

Mes camarades,

Nous repartons avec une résolution générale et des résolutions professionnelles qui constituent notre feuille de route et notre mandat pour nous guider dans notre action durant trois ans.

Cette motivation d'après congrès, nous allons en avoir grandement besoin et ne pas la laisser s'essouffler pendant les trois ans du mandat. Car nous aurons fort à faire.

Fort à faire car nous avons évoqué un certain nombre de sujets qui se profilent pour ce mandat :

- **A commencer par la nouvelle COG 2023-2027** précédée par cette fameuse **Lettre de Mission** que nous avons déjà abordée. Lors d'une RPN à l'UCANSS le 24 septembre dernier j'avais fait une déclaration sur ce sujet ; vous vous souvenez que le SNFOCOS avait été le premier -et on peut dire le seul (avec la section fédérale)- à dénoncer cette lettre qui avait été occultée par les pouvoirs publics. Le directeur de l'UCANSS m'avait répondu « je comprends que le SNFOCOS s'attribue la primeur de cette information ! » Et bien oui mes camarades je lui ai répondu qu'en effet nous travaillons et ce n'est pas la 1^{ère} fois que le SNFOCOS est à la pointe de l'actualité. C'est ça qui fait aussi notre particularité : notre communication, notre travail, notre sérieux, au milieu d'autres organisations qui ce jour-là n'ont même pas pris la parole.
- Cette lettre de mission et la future COG je n'y reviens pas en détail mais soyez certains que nous aurons à subir plus que jamais des **réductions de moyens, humains et financiers**, des mutualisations, des réorganisations de réseaux, des fusions et des impacts sur les implantations au détriment du public et des salariés.
- Et pourtant mes camarades nous avons déjà eu **notre lot de régionalisation** avec les URSSAF – et même « SUR-Régionalisation » avec la fusion des deux URSSAF de Normandie – mais aussi la régionalisation des ARS et enfin des DRSM. On peut légitimement se poser la question **A QUI LE TOUR ?** Déjà des exemples existent où des CAF et des CPAM fusionnent, cette possibilité avait d'ailleurs été étendue dans le dernier PLFSS.
- Quant aux **mutualisations** soyons sûr que nous verrons fleurir d'autres acronymes après PLEIADE, PHARE, le SMOP, le TRAM, le SNAP...
- **Le projet de transfert du recouvrement** des cotisations AGIRC ARRCO vers les URSSAF prévu pour 2023, également et déjà largement condamné par le SNFOCOS.
Et n'oublions pas, s'agissant des URSSAF, les annonces gouvernementales de 2018 et le rapport "CAP 22" qui prévoient *le rapprochement entre le recouvrement des sphères Etat avec la sphère sociale par la constitution d'une agence unique du recouvrement.*
- **Autre SUPPRESSION annoncée, celle des CARSAT** conséquence directe de la réforme des retraites. Ce projet prévoit une fusion entre la CNAV, la Fédération AGIRC ARRCO, les autres régimes ainsi que la suppression de la personnalité morale des CARSAT qui deviendraient des échelons locaux de la Caisse Nationale de Retraite Universelle (CNRU). Là encore le SNFOCOS a été à la pointe du combat qui reviendra avec la réforme des retraites.
- **La situation dans les CAF** après la grève de juin dernier et toujours aucun signal attendu des pouvoirs publics après notre RDV au Ministère.
- La situation toujours sur le fil du **rasoir des UGECAM.**
- **Le projet de « Grande Sécu »**, toute étatique bien entendu.
Ce projet de « Grande Sécu » porté par le Gouvernement vise à aller plus loin encore en fusionnant le régime général et les complémentaires. Rappelons-le à celles et ceux qui

l'oublieraient : le SNFOCOS défend le paritarisme, partout où il intervient et donc aussi bien au sein du Régime Général que dans les complémentaires où nous sommes implantés.

Sur ce dossier nous travaillons avec la Confédération et nous martelons avec elle notre attachement indéfectible aux ordonnances de 1945 instituant la Sécurité sociale, y compris en ce qu'elles affirment le rôle des complémentaires. Ce sont deux piliers distincts et pourtant indissociables de notre modèle social.

- **Nos 3 conventions collectives** mes camarades seront à n'en pas douter sur la sellette comme cela a été le cas à plusieurs reprises. Là encore le SNFOCOS sera en 1^{ère} ligne car rappelons-le, nous sommes **la seule organisation syndicale à être représentative dans nos 3 CCN** :
 - o Chez les Employés & cadres, représentativité partagée avec nos camarades de la section fédérale,
 - o Mais aussi chez les Praticiens Conseils où le SNFOCOS seul est la 2^{ème} organisation,
 - o Et chez les Agents De Direction, 2^{ème} organisation également.

C'est cela qui fait la force du SNFOCOS mais c'est cela aussi qui fait **la force de FO à la Sécu** et qui fait que le **couple SNFOCOS-Section fédérale** est, dans sa diversité, incontournable dans les négociations. Sur ce sujet aussi la fameuse lettre de mission évoque dans son point 6 : les perspectives de convergences des conventions collectives au sein du régime général et elle va plus loin en ajoutant : les points de convergence entre les CCN du Régime général et celle de la MSA.



Voilà mes camarades quelques grands dossiers que nous aurons à gérer, ou plutôt à combattre. Sans oublier bien entendu nos autres combats :

- La reconnaissance du statut de cadre,
- L'écrtage des heures,
- Les contrats de chantier que veulent imposer les caisses nationales sous couvert d'une négociation à l'UCANSS dont aucun syndicat ne veut.
- Le Télétravail qu'il convient de mettre en place dans les meilleures conditions mais qui rime déjà avec réorganisation des moyens, fermetures de sites, etc. Là encore d'ailleurs la Lettre de mission précise dans son point 6 qu'un bilan doit être fait en termes d'« agilité des organisations » et des « enjeux de productivité ».
- Enfin, et je ne suis sûrement pas exhaustif, nous continuerons à combattre les suppressions de postes et défendre nos salaires en revendiquant toujours ce plan d'investissement que nous avons réclamé il y a quelques mois avec notamment la revalorisation de la valeur du point.

BREF mes camarades, comme vous le voyez le syndicalisme ne chômera pas durant ce mandat. Sans compter que sur le terrain vous aurez toujours à défendre nos collègues et nos camarades.

A ce sujet mes camarades je veux vous dire quelques mots de la syndicalisation et le développement.

Il sera impératif durant ce mandat de nous développer et c'est l'affaire de tous. A la Michodière nous faisons notre possible pour mettre à votre disposition toute une série d'outils pour vous aider et montrer à tous les salariés nos actions ; mais le geste final, celui de FAIRE UNE CARTE, faire adhérer, c'est vous seuls dans vos organismes qui pouvez le faire.

Mes camarades je vous demande donc que ce sujet soit sérieusement évoqué dans vos instances et que cela reste pour vous, comme pour moi et le Bureau National, une priorité.

Je veux vous dire enfin qu'avec l'équipe de la Michodière nous sommes à votre disposition pour répondre et vous aider dans toutes les questions que vous vous posez sur l'exercice syndical.

Mais n'oubliez pas que nous avons aussi besoin de vos retours sur ce qui se passe sur le terrain, les réactions des camarades et des collègues à nos actions, vos retours aussi sur la vie syndicale, bref des échanges nourris et réguliers entre toutes nos instances et tous les niveaux d'intervention, du national jusqu'au local.

Je répondrai aussi présent à chaque fois que vous souhaiterez ma présence à une Assemblée Générale ou une réunion d'information ou une de vos instances. J'ai déjà RDV dans les Hauts de France en novembre pour l'AG régionale du SNFOCOS et une AG se précise aussi en Bourgogne-Franche-Comté.

Mes camarades, encore une fois je vous renouvelle mes remerciements pour ce XXème CONGRES. Comme je vous l'ai dit dans mes premiers mots de Secrétaire Général, nous allons sortir de ce congrès comme **des colibris ou des sentinelles** : **chacun à notre poste nous devons faire notre part** et assurer nos mandats.

N'oubliez pas mes camarades, a fortiori dans ces temps troublés, que le syndicat est aussi un lieu de fraternité et que nous pouvons, là aussi à tous les niveaux, compter les uns sur les autres pour réaliser avec force et vigueur notre COLLECTIF.

Vive la **confédération** force Ouvrière,
Vive notre **fédération** des employés & cadres,
Et Vive le SNFOCOS.



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

20^e CONGRÈS
4 AU 7 OCT. 2021

GUIDEL 

Les cadres au cœur de la sécurité sociale

ALBUM



Alain Gautron et Eric Gautron



Délégués régionaux IDF



Délégués régionaux PACA



Délégués régionaux Aquitaine



Délégué régional Centre Val de Loire



Délégués régionaux Grand Est



Déléguée Régionale Occitanie



Dîner confraternel



La Michodière



Assemblée du Congrès

[Retrouvez plus de photos sur notre compte Flickr](#)

Crédits Photos : Laura Roche et Karine Gillard



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

www.snfocos.org

